

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de
convocation :
19 mars 2024

Mis en ligne :
28 mars 2024

Nombre de
Conseillers en
exercice : 29

Présents : 20
Votants : 28
Quorum : 15

Présents :

Mesdames, Messieurs, CAÏTUCOLI Christiane, DELAUNAY Gaylord, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Eric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires :

Mesdames, Messieurs, BONNAFOUS Catherine donne pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel donne pouvoir à LEJOLIVET Bertrand, DEGUILLARD Julie donne pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, GARNIER Chrystèle donne pouvoir à MAHEO Aude, LETENDRE Christophe donne pouvoir à LEFEUVRE Gaël, PEROT Marlène donne pouvoir à METAYER Chrystèle, POINTIER Virginie donne pouvoir à JOUAULT Jaroslava, VALLEE Priscilla donne pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel ;

Absents : Monsieur GEZEQUEL Damien.

Madame Laëtitia TORTELLIER est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 19 mars 2024) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 7

Délibération n°2024-028. Finances : Affectation définitive des résultats 2023

Rapporteur : Vincent POINTIER

VU le code général des collectivités territoriales

VU l'avis de la commission Ressources et vie économique du 12 mars 2024,

CONSIDERANT que les comptes administratifs ont préalablement été adoptés en Conseil municipal,
CONSIDERANT que l'excédent de fonctionnement du budget construction de la MAPA doit couvrir le déficit d'investissement,

CONSIDERANT que l'excédent de fonctionnement du budget ZA4 de l'année N-1 doit être repris en dépense de fonctionnement de l'année N et que le déficit d'investissement ne peut être repris qu'en investissement de l'exercice suivant,

CONSIDERANT que l'excédent de fonctionnement du budget ZAC de la Vigne de l'année N-1 doit être repris en dépense de fonctionnement de l'année N et le déficit d'investissement en dépense d'investissement de l'année N,

CONSIDERANT que l'excédent de fonctionnement du budget ZAC Multisites de l'année N-1 doit être repris en dépense de fonctionnement de l'année N et le déficit d'investissement en dépense d'investissement de l'année N,

COMMUNE

Sections	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Dépenses N	Recettes N	Solde N	Dépenses N	Recettes N	Solde N
Résultat n-1 reporté sur l'année N		300 000,00	300 000,00		1 713 324,34	1 713 324,34
Opérations de l'exercice N	8 437 085,86	9 652 666,85	1 215 580,99	4 110 179,32	2 449 809,10	-1 660 370,22
Totaux à affecter ou reporter (1)	8 437 085,86	9 952 666,85	1 515 580,99	4 110 179,32	4 163 133,44	52 954,12
Reste à réaliser N (2)				2 134 707,44		-2 134 707,44
Totaux (1) + (2)				6 244 886,76		-2 081 753,32

Report du résultat du Compte Administratif de l'exercice 2023

Budget 2024

		Définitif
Résultat de fonctionnement reporté	R/002	
Résultat de fonctionnement affecté en investissement	R/1068	1 515 580,99
Résultat d'investissement reporté en investissement	R/001	52 954,12

ZAC DE LA VIGNE

Sections	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Libellés	Dépenses N	Recettes N	Solde N	Dépenses N	Recettes N
Résultat n-1 reporté sur l'année N	0,00	4 975 062,46	4 975 062,46	3 399 811,64	0,00	-3 399 811,64
Opérations de l'exercice N	4 218 199,86	5 068 566,32	850 366,46	4 316 616,32	3 498 228,10	-818 388,22
Totaux (1)	4 218 199,86	10 043 628,78	5 825 428,92	7 716 427,96	3 498 228,10	-4 218 199,86

Report du résultat du Compte Administratif de l'exercice 2023
 Budget 2024

		Définitif
Résultat de fonctionnement reporté en fonctionnement	R/002	5 825 428,92
Résultat d'investissement reporté en investissement	D/001	-4 218 199,86

ZA4

Sections	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Libellés	Dépenses N	Recettes N	Solde N	Dépenses N	Recettes N
Résultat n-1 reporté sur l'année N	102 075,52		-102 075,52	41,82	0,00	-41,82
Opérations de l'exercice N	1 441,83	233 941,83	232 500,00	1 441,83	41,83	-1 400,00
Totaux (1)	103 517,35	233 941,83	130 424,48	1 483,65	41,83	-1 441,82

Report du résultat du Compte Administratif de l'exercice 2023
 Budget 2024

		Définitif
Résultat de fonctionnement reporté en fonctionnement	R/002	130 424,48
Résultat d'investissement reporté en investissement	D/001	-1 441,82

CONSTRUCTION DE LA MAPA

Sections	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			
	Libellés	Dépenses N	Recettes N	Solde N	Dépenses N	Recettes N	Solde N
Résultat n-1 reporté sur l'année N			0,00	137 672,59			-137 672,59
Opérations de l'exercice N	924,98	106 271,04	105 346,06	100 721,24	99 814,52		-906,72
Totaux (1)	924,98	106 271,04	105 346,06	238 393,83	99 814,52		-138 579,31

Report du résultat du Compte Administratif de l'exercice 2023
 Budget 2024

		Définitif
Résultat de fonctionnement affecté en investissement	R/1068	105 346,06
Résultat d'investissement reporté en investissement	D/001	-138 579,31

ZAC MULTISITES

Sections	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			
	Libellés	Dépenses N	Recettes N	Solde N	Dépenses N	Recettes N	Solde N
Résultat n-1 reporté sur l'année N			629 203,74	629 203,74	327 875,77		-327 875,77
Opérations de l'exercice N	392 913,52	687 705,17	294 791,65	397 746,85	1 577 875,77		1 180 128,92
Totaux (1)	392 913,52	1 316 908,91	923 995,39	725 622,62	1 577 875,77		852 253,15

Report du résultat du Compte Administratif de l'exercice 2023
 Budget 2024

		Définitif
Résultat de fonctionnement reporté en fonctionnement	R/002	923 995,39
Résultat d'investissement reporté en investissement	R/001	852 253,15

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

DE CONSTATER et

D'AFFECTER définitivement les résultats des comptes administratifs 2023 tel que proposé ci-dessus de la manière suivante :